

Arrondissement de
MONTLUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉ RAT

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 28

Présents à la séance : 18
Votants : 27

Date de l'affichage de la
convocation :

31 octobre 2025

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

14 novembre 2025

OBJET : Autorisation
anticipée d'investissement
exercice 2026.

251108-11



L'an deux mille vingt-cinq, le 8 novembre à 10 heures,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de dix-huit, en session
ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire,
en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite
commune, le 31 octobre 2025.

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr
BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..
HAMELIN..Mmes COULANGEON..BRUNET..BERRUER..Mrs
PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..Mr LEFEBRE..Mme
CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr LIMOGES.

Ayant donné mandat de procuration : Mme DELERIS à Mme
BERRUER, Mme FAUCHARD à Mr LIMOGES, Mme LAFAYE à Mr BOY,
Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme MATHIAUD à Mme LESCURAT,
Mr RICHOUX à Mr DUFLOUX, Mme CHIROL à Mr DE SOUSA, Mme
AURAT à Mr LEFEBRE, Mme PETIT à Mme BERGERON.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025 est approuvé (date  
de publication : 14 novembre 2025).

~~~~~

En 2026, comme chaque année, la commune adoptera son budget
après le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique.

Afin de permettre d'assurer la continuité du service public,
l'exécutif peut, entre le 1^{er} janvier 2026 et le vote du budget,
engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, sous
réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la
limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de
l'exercice précédent (article L 1612-1 du CGCT).

Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités
de la dette venant à échéance avant le vote du budget ne sont pas
concernées par cette mesure d'autorisation, l'exécutif étant en
droit de les mandater en application du même article L 1612-1.

En application de ces dispositions, il est proposé à l'assemblée d'autoriser madame le maire, dans l'attente du vote du budget 2026, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % du montant des crédits d'investissement ouverts sur l'exercice précédent, ce montant étant établi sur la base du vote du budget primitif et des décisions modificatives de l'année 2025, à l'exclusion des restes à réaliser de l'année 2025, soit :

Chapitres	Crédits d'investissement ouverts au BP 2025 + DM	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2026
20	215 760 €	53 940 €
21	840 548,98 €	210 137 €
23	1 817 175,40 €	454 293 €

Le conseil municipal, après délibération, par 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Clémensat et Mr Dequaire),

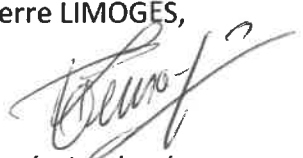
FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées.



Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Pierre LIMOGES,



Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 14 novembre 2025